



RAPPORT ANNUEL 2018

La promotion de la relève: une priorité stratégique de la SSMIG



SGAIM SSMIG SSGIM

Schweizerische Gesellschaft für Allgemeine Innere Medizin
Société Suisse de Médecine Interne Générale
Società Svizzera di Medicina Interna Generale
Swiss Society of General Internal Medicine

Table des matières

Management Summary	3
Positionnement sur le fond/consultations	5
• Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab)	5
• Directives de l'ASSM <i>Attitude face à la fin de vie et à la mort</i>	5
• Plan d'action relatif à la Stratégie nationale de vaccination (SNV)	6
• Directive de l'ASSM <i>La capacité de discernement dans la pratique médicale</i>	6
• Introduction du monisme	6
• Directives anticipées FMH/ASSM	6
• Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1 ^{er} volet de mesures	7
Organes	8
• Assemblée générale	8
• Assemblée des délégués	8
• Commissions	8
Mise en oeuvre opérationnelle	9
• Comité	9
• Secrétariat	10
Collaboration avec les organisations partenaires	13
Développement et marketing des membres	14
• Statistiques	14
• Catégories de membres	15
• Mesures de marketing	15
Orientations stratégiques	16
• Projet de promotion de la relève	16
• Révision du programme de formation continue en MIG	16
• Campagne auprès des patients <i>smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland</i>	16
Remerciements	17

Management Summary

Le comité de la SSMIG dresse le bilan d'une année riche en événements. Grâce à la priorité thématique accordée à la promotion de la relève, il a été possible de renforcer la notoriété de la spécialité auprès des futurs médecins et son attrait comme possible domaine d'activité. La SSMIG a par ailleurs mené à bien avec succès la nouvelle accréditation du titre de spécialiste, a initié la révision du programme de formation continue, s'est exprimée de manière ciblée dans la procédure de consultation et a pu accroître et rajeunir l'effectif de ses membres.

La campagne d'image «Médecin. Tous les autres sont spécialistes.» lancée dans le cadre du projet de promotion de la relève a constitué l'un des temps forts stratégiques de la SSMIG en 2018. La campagne très remarquée auprès du public cible visé, celui des étudiants en médecine et médecins-assistants, a reçu un accueil positif.

La révision du programme de formation continue Médecine Interne Générale (MIG), qui réduit notamment la charge bureaucratique pour les médecins soumis à la formation continue et règle plus clairement la procédure d'accréditation pour les formations continues essentielles, a constitué un autre temps fort de l'année écoulée.

La SSMIG a également dirigé la campagne auprès des patients de l'association *smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland* intitulée «Plus n'est pas toujours plus. Décidons ensemble». Cette campagne a pour but de familiariser le public avec le thème de la surmédicalisation et de mettre à la disposition des patients des informations appropriées sur les recommandations des sociétés de discipline médicale. Elle a été présentée au public à l'automne dernier, à l'occasion d'un événement bien fréquenté.

En termes de contenus, la SSMIG s'est intéressée à des thèmes très variés dans le cadre de différentes procédures de consultation.

- La SSMIG approuve la directive de l'ASSM *Attitude face à la fin de vie et à la mort*. En ce qui concerne la notion de «souffrance insupportable» nouvellement intégrée dans la directive, la SSMIG a toutefois décidé d'accorder la liberté de vote pour la votation au sein de la Chambre médicale qui devait statuer sur l'adoption des directives dans le code de déontologie, car ses membres ont des positions très différenciées à ce sujet.
- En septembre, la SSMIG a en principe salué l'introduction d'un financement similaire des prestations de santé dans le domaine ambulatoire et stationnaire (monisme). Dans sa prise de position, la SSMIG souligne toutefois que le transfert du secteur stationnaire vers le secteur ambulatoire ne peut pas être apprécié exclusivement selon des critères financiers, notamment dans la perspective de la prise en charge des patients âgés et polymorbides. L'introduction du financement moniste ne doit en outre pas avoir pour conséquence des économies de la part des cantons dans le domaine de la formation médicale postgraduée ou de la recherche médicale.

- Lors de la consultation sur le premier volet des mesures visant à freiner la hausse des coûts dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins, la SSMIG s'est exprimée sur l'article relatif aux projets pilotes, qu'elle salue en principe, et sur le système des prix de référence. La SSMIG adopte une attitude différenciée à cet égard. Elle considère que l'introduction du système des prix de référence est en principe une mesure appropriée pour réduire les coûts de la santé, mais uniquement si elle ne débouche pas sur une limitation de la liste des médicaments. En ce sens, la SSMIG soutient la variante «réduction de prix».

L'an dernier, le titre de spécialiste en MIG a pu être accrédité sans conditions par le Département fédéral de l'intérieur. Ce processus a été préparé et conduit par la commission de formation postgraduée.

Des questions d'examen helvétiques ont été utilisées pour la première fois cette année lors de l'examen de spécialiste MIG, en plus des questions du programme d'apprentissage américain MKSAP.

L'effectif des membres de la SSMIG évolue très favorablement. En 2018, la SSMIG a enregistré une augmentation des membres de 235 personnes en tout, qui s'explique principalement par l'admission de nombreux membres jeunes (433 en tout). Globalement, l'effectif de la SSMIG s'est nettement rajeuni ces dernières années, de sorte que la SSMIG continue de croître malgré les départs à la retraite.

Positionnement/consultations

Au cours de l'année 2018, la SSMIG s'est positionnée sur de nombreuses thématiques et a rédigé de nombreuses réponses à des consultations. Vous trouverez ci-dessous une sélection des principaux thèmes classés par ordre chronologique.

Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab)

Dans sa réponse à la consultation en février 2018, la SSMIG a exprimé sa déception par rapport au projet de révision, car elle est persuadée qu'une prévention efficace ne peut être atteinte que par une interdiction inconditionnelle de la publicité. La consommation de tabac figurant toujours parmi les principaux problèmes de santé publique, la proposition de loi semble manquer de courage et être globalement inefficace. La SSMIG exige du nouveau projet de loi qu'il prévoit notamment une limitation quasi complète de la publicité, du sponsoring et de la promotion des ventes pour des produits du tabac. Il est notamment impératif d'introduire l'interdiction de la publicité sur des affiches et au cinéma, afin de pouvoir protéger efficacement les enfants et les adolescents. Dans une optique de prévention sanitaire, la SSMIG refuse également dans sa réponse à la consultation l'agrément des e-cigarettes contenant de la nicotine et des produits de substitution similaires.

En raison de ce projet de loi imparfait, la SSMIG soutient l'initiative *Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac*.

Directives de l'ASSM «Attitude face à la fin de vie et à la mort»

Dans sa consultation sur les directives, la SSMIG est fondamentalement positive en février 2018, car tous les points importants ont été enregistrés et pris en compte comme il se doit. Parallèlement, la SSMIG suggère dans sa prise de position que le fait que les patients poursuivent encore des projets de vie importants à leurs yeux, même dans la dernière phase de l'existence et soient encouragés en ce sens par l'équipe soignante soit davantage pris en compte dans les directives. La SSMIG estime également qu'il est important que les désirs de mourir exprimés doivent entraîner un processus d'entretien sérieux et souvent prolongé, impliquant toutes les parties prenantes. Une volonté de suicide bien réfléchi et durable doit par ailleurs toujours être vérifiée par une personne totalement indépendante du médecin ou de l'organisation qui assurera l'aide au suicide.

La question de l'intégration dans le code de déontologie de la FMH a donné lieu à des discussions très controversées dans le sillage de l'édiction de la directive en raison de la notion de «souffrance insupportable» qui y est mentionnée. Le comité de la SSMIG a décidé d'accorder la liberté de vote pour la votation au sein de la Chambre médicale du 25 octobre 2018, car les membres de la SSMIG ont des positions très différenciées à ce sujet. La Chambre médicale a par la suite majoritairement rejeté l'intégration des directives dans le code de déontologie.

Plan d'action relatif à la Stratégie nationale de vaccination (SNV)

Dans sa réponse à la consultation en mai 2018, la SSMIG salue le plan d'action relatif à la Stratégie nationale de vaccination présenté dans son intégralité. Elle doute cependant du succès de la mise en œuvre de cette stratégie complexe. Ces doutes s'expliquent par la très mauvaise organisation de la vaccination contre le HPV et le fait que les problèmes existants n'aient pas été abordés alors qu'ils étaient connus.

Directive de l'ASSM «La capacité de discernement dans la pratique médicale»

En septembre 2018, la SSMIG a estimé que les directives élaborées sont très bonnes et n'a soumis que quelques propositions d'amélioration. La SSMIG juge notamment précieux d'attirer expressément l'attention sur les points délicats lors de l'évaluation de la capacité de discernement et de refléter fidèlement les situations, tant dans les cabinets ambulatoires qu'à l'hôpital. Le formulaire U-Kit représente en outre un outil pratique sans édicton de plus amples consignes bureaucratiques.

Introduction du monisme

En septembre 2018, la SSMIG a en principe salué le financement des prestations de santé d'un seul tenant et donc l'introduction du monisme. La SSMIG estime dans sa prise de position que la fourniture stationnaire ou ambulatoire d'une prestation médicale doit uniquement se baser sur des indicateurs médicaux et non sur des réflexions financières. Lors de la mise en œuvre, il faut notamment veiller à ce que la charge administrative diminue effectivement suite à l'introduction du financement uniforme et ne continue pas d'augmenter. Le transfert envisagé du domaine stationnaire au domaine ambulatoire ne doit pas être évalué uniquement selon l'aspect financier, notamment dans la perspective des soins médicaux accordés aux patients âgés et polymorbides. Leur situation médicale et sociale parfois complexe doit notamment être prise en compte. La SSMIG souligne en outre le fait que l'introduction du financement moniste ne doit pas avoir pour effet que les cantons fassent des économies dans le domaine de la formation médicale postgraduée ou de la recherche médicale ainsi que des prestations d'intérêt général. Une attention particulière doit aussi être accordée à la formation postgraduée dans le domaine ambulatoire, en cas de transfert du domaine stationnaire au domaine ambulatoire.

Directives anticipées FMH/ASSM

Dans sa prise de position d'octobre 2018, la SSMIG privilégie la version courte des directives anticipées, car elle est en mesure de documenter la volonté du patient de manière suffisante en ce qui concerne les questions essentielles et ne suggère pas que toutes les situations et tous les cas de figure éventuels puissent être réglés de façon prévisionnelle selon une check-list. Il paraît essentiel à la SSMIG que les personnes qui complètent des directives anticipées aient conscience que la situation devrait toujours être évaluée par un médecin et discutée avec le

patient ou ses proches dans un cas concret. La SSMIG a par ailleurs suggéré de formuler les différents points dans une langage accessible également aux néophytes en médecine.

Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1^{er} volet de mesures

Lors de la consultation en décembre 2018, la SSMIG s'est uniquement exprimée sur le système des prix de référence des médicaments et sur l'article relatif aux projets pilotes. S'agissant des questions tarifaires, il a été intégralement soumis à la prise de position des *Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)*. La SSMIG considère que l'introduction d'un système de prix de référence est en principe une mesure adéquate pour réduire les coûts dans le système de santé sans influencer négativement la qualité des soins de santé. Elle estime toutefois que seule la variante «modèle avec réduction de prix» est une solution viable. La SSMIG souligne en outre que l'introduction du système de prix de référence ne doit en aucun cas conduire à une liste des médicaments restreinte. Notamment dans le cas du modèle avec communication des prix (variante 2) que la SSMIG refuse dans sa prise de position, il semble extrêmement problématique qu'une liste restrictive de médicaments doive être établie et puisse être modifiée à intervalles réguliers. Au cas où un médicament serait retiré de la liste, il faudrait discuter d'un changement de médicament avec le patient, ce qui n'est pas toujours judicieux d'un point de vue médical et pourrait restreindre la qualité des soins médicaux.

La SSMIG salue l'introduction d'un article relatif aux projets pilotes dans la LAMal et la possibilité de pouvoir réaliser des projets pilotes. Mais dans la proposition du Conseil fédéral, la SSMIG critique notamment le fait que ces projets pilotes visent uniquement la réduction des coûts de la santé. Il s'agit notamment d'intégrer la prévention, l'amélioration de la compétence des patients en matière de santé, le renforcement du généralisme ou la lutte contre la fragmentation croissante de la médecine ainsi que des projets relatifs à la qualité. Il faut en outre veiller à ce que les projets pilotes qui concernent un grand nombre de patients soient notamment pris en compte. Il faut avant tout privilégier les projets dans la médecine de premier recours et accorder une attention particulière aux patients polymorbides et souffrant de maladies chroniques, en raison de l'évolution démographique de la population.

Organes

Assemblée générale

La troisième assemblée générale de la SSMIG s'est tenue le 31 mai 2018 à Bâle, dans le cadre du congrès de printemps. A l'issue de la partie formelle, le Dr Stefan Neuner-Jehle a expliqué, dans son exposé intitulé «*smarter medicine* dans nos cabinets», les motifs, les avantages et l'impact de la campagne *smarter medicine* en Suisse et répondu aux questions des personnes présentes.

Assemblée des délégués

La première assemblée des délégués de l'année 2018 qui s'est tenue le 26 avril a été consacrée aux rapports d'activité 2017 et à l'adoption des comptes annuels 2017. La révision des statuts et du règlement intérieur rendue nécessaire par la fusion a en outre été réalisée. Lors de l'assemblée des délégués, il a également été possible de rendre compte du lancement réussi de la campagne d'image «Médecin. Tous les autres sont spécialistes.». Des ateliers ont été réalisés à propos du thème central de l'assemblée, à savoir la campagne auprès des patients *smarter medicine*.

La deuxième assemblée des délégués du 29 novembre 2018 a été entièrement placée sous le signe des élections de renouvellement du comité et de la nouvelle présidence. La planification annuelle 2019 et le budget 2019 ont par ailleurs été adoptés. L'assemblée des délégués a également mis en place deux nouvelles commissions permanentes (pour la recherche et la promotion de la relève).

Commissions

En 2018, les six commissions permanentes de la SSMIG ont de nouveau accompli un travail important sur les contenus pour la SSMIG et soutenu le comité dans ses prises de décisions.

Nous pouvons notamment mentionner l'accréditation sans condition par le Département fédéral de l'intérieur du titre de spécialiste en MIG et du titre de médecin généraliste également géré par la SSMIG.

En 2018, des questions d'examen helvétiques ont également été posées pour la première dans l'examen de spécialiste en MIG en plus des questions MKSAP.

Des rapports séparés sont disponibles à propos des activités des différentes commissions.

Mise en œuvre opérationnelle

Comité

En 2018, le comité a effectué neuf réunions d'une demi-journée et une retraite de deux jours. En plus de la participation à différentes procédures de consultation (cf. «Positionnement/consultations» de ce rapport), le comité s'est intéressé de près au projet de promotion de la relève et à la campagne d'image (cf. «Projet de promotion de la relève» pour plus de détails) lors de plusieurs réunions. A cet égard, le comité soutient également la campagne «Plus de médecine et moins de bureaucratie» de l'ASMAC. La révision du programme de formation continue en MIG entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019 a constitué un autre thème central. La discussion sur un titre de formation approfondie *Médecine d'urgence hospitalière* s'est poursuivie en 2018 et devrait prochainement aboutir. Le comité de la SSMIG a adopté une nouvelle stratégie en matière de qualité et un concept de communication révisé de la SSMIG en 2018.

Il s'est par ailleurs intéressé de près au thème des soins palliatifs en médecine interne générale et recherche notamment une collaboration plus étroite des différentes organisations et une démarche coordonnée de toutes les parties prenantes.

Dans le cadre d'un échange avec le Conseil national et le membre de la SSMIG Angelo Barrile (médecin de famille à Zurich), il a été question de la manière dont la SSMIG pourrait renforcer son influence politique.

En vue de préparer la nouvelle législature, le comité a préparé une révision des statuts et du règlement de l'association, les élections de renouvellement des délégués ainsi que du comité et de la présidence, à l'intention de l'assemblée des délégués.

A l'occasion de sa retraite des 2 et 3 novembre 2018, le comité s'est penché en détail sur la planification de la législature 2019–2021 et a défini les thèmes centraux.

Le comité a par ailleurs décidé d'organiser le *Health Symposium 2019* avec le PNR 74. En raison de la baisse des recettes générées par les annonces, le *Primary and Hospital Care* était dans le rouge l'an dernier, ce qui a nécessité une hausse de la cotisation de base de CHF 10.– par membre. En raison de la situation financière actuellement favorable de la SSMIG, aucune augmentation des cotisations de membres n'a été nécessaire. Le comité de la SSMIG a par ailleurs décidé de soutenir à nouveau la campagne auprès des patients de l'association *smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland* avec une contribution financière substantielle et la tenue du secrétariat de l'association par le Secrétariat général de la SSMIG.

Secrétariat

Le secrétariat soutient le comité ainsi que les commissions et les groupes de travail de la SSMIG dans la mise en œuvre des travaux. En plus de l'organisation des deux congrès de la SSMIG au printemps et à l'automne, la mise en œuvre administrative de l'examen de spécialiste qui se déroule deux fois par an fait également partie des tâches du secrétariat. L'accréditation de la formation continue essentielle pour la MIG ainsi que l'établissement des diplômes de formation continue constituent d'autres domaines d'activité essentiels couverts par le secrétariat. Le Secrétariat général de la SSMIG gère en outre le secrétariat de la SGAIM Foundation, le secrétariat de l'association *smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland* et le secrétariat des *Swiss Young Internists*.

La préparation de la campagne auprès des patients pour l'association *smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland*, lancée par une rencontre publique le 1^{er} octobre 2018, a représenté une charge particulièrement importante en 2018.

Le secrétariat dispose actuellement de 10 personnes (pour un taux d'occupation total de 780 %) pour accomplir avec professionnalisme ces nombreuses tâches:

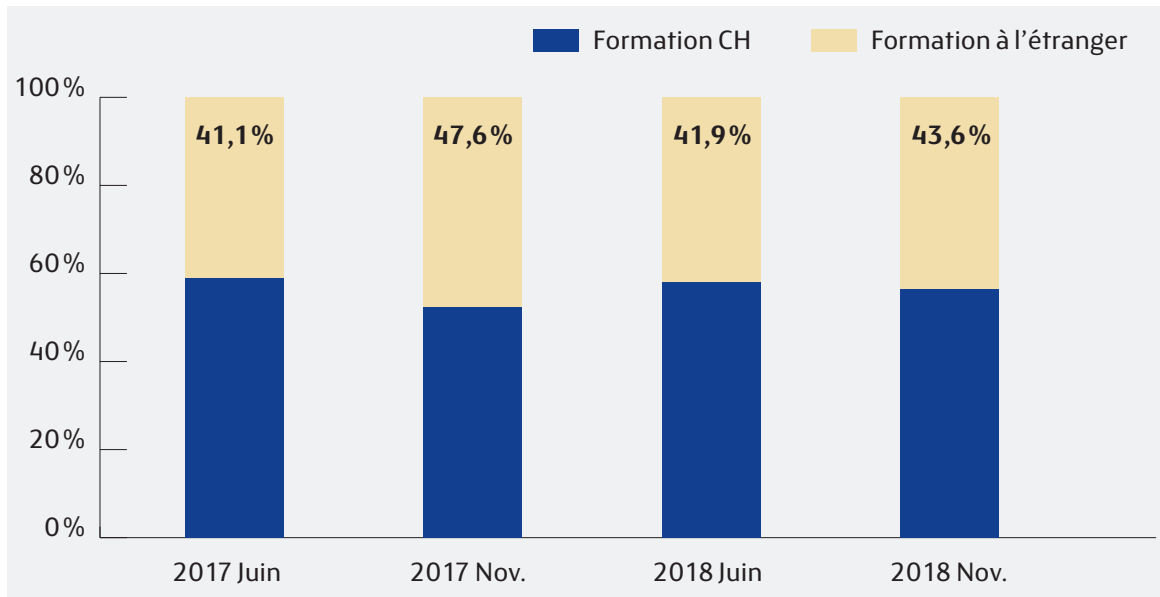
Nom	Fonction	Domaine
Bernadette Häfliger Berger	Secrétaire générale	Gestion opérationnelle (y compris la SGAIM Foundation, l'association smarter medicine, SYI)
Simon Grossenbacher	Assistant de la direction	Direction
Ursula Käser	Responsables Formation continue et postgraduée	Formation continue et postgraduée
Anne Schneider	Collaboratrice Formation continue et postgraduée	Formation continue et postgraduée
Uwe Fritz	Responsable Congrès/manifestations	Congrès/manifestations
Christine Allemann	Responsable de projet Congrès de printemps	Congrès/manifestations
Simon Grossenbacher	Responsable de projet Congrès d'automne/Health Symposium	Congrès/manifestations
Bruno Schmucki	Responsable Administration et communication	Administration et communication
Pia Tanner	Responsable Administration/Finances (à partir du 1 ^{er} septembre 2018)	Administration et communication
Reghani Ramesh	Collaboratrice Finances (jusqu'au 31 mai 2018)	Administration et communication
Nadia Bart	Collaboratrice Administration des membres/Finances	Administration et communication
Stefan Dietiker	Collaborateur Administration et communication (jusqu'au 31.10.2018)	Administration et communication

Service de la formation continue et postgraduée et de la qualité

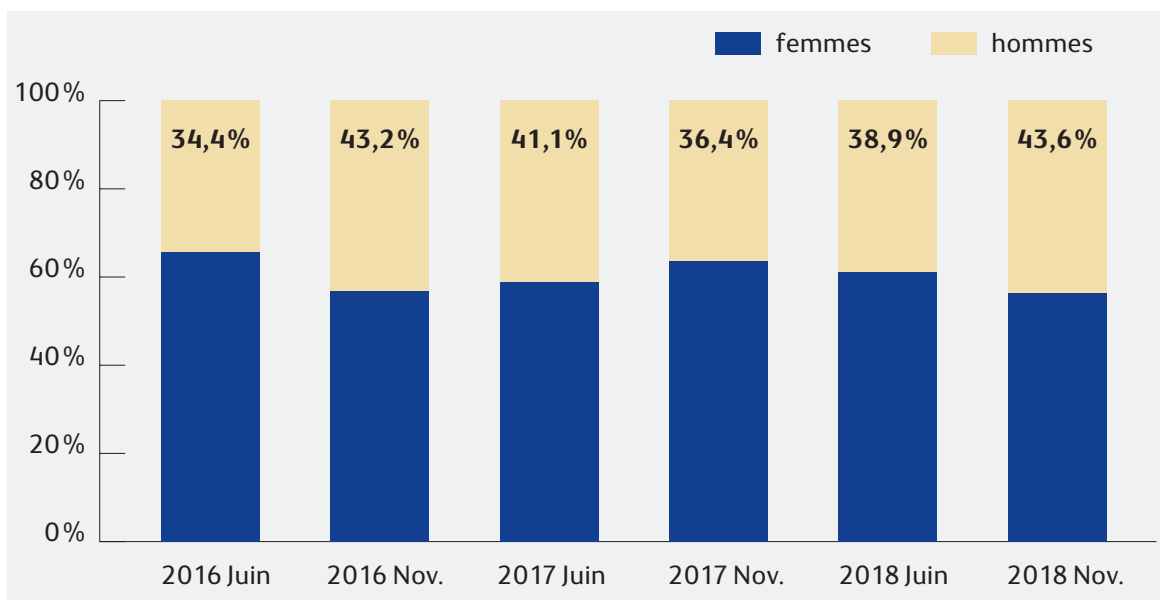
Les processus du service de la formation continue et postgraduée et de la qualité ont été restructurés et professionnalisés en 2018. L'automatisation partielle qui en a découlé a permis d'économiser des ressources humaines (20 % en moins), malgré la charge de travail accrue (cf. ci-dessous).

L'examen de spécialiste en MIG a enregistré un record absolu en 2018 avec un total de 855 candidats reçus (2017: 570; 2016: 678).

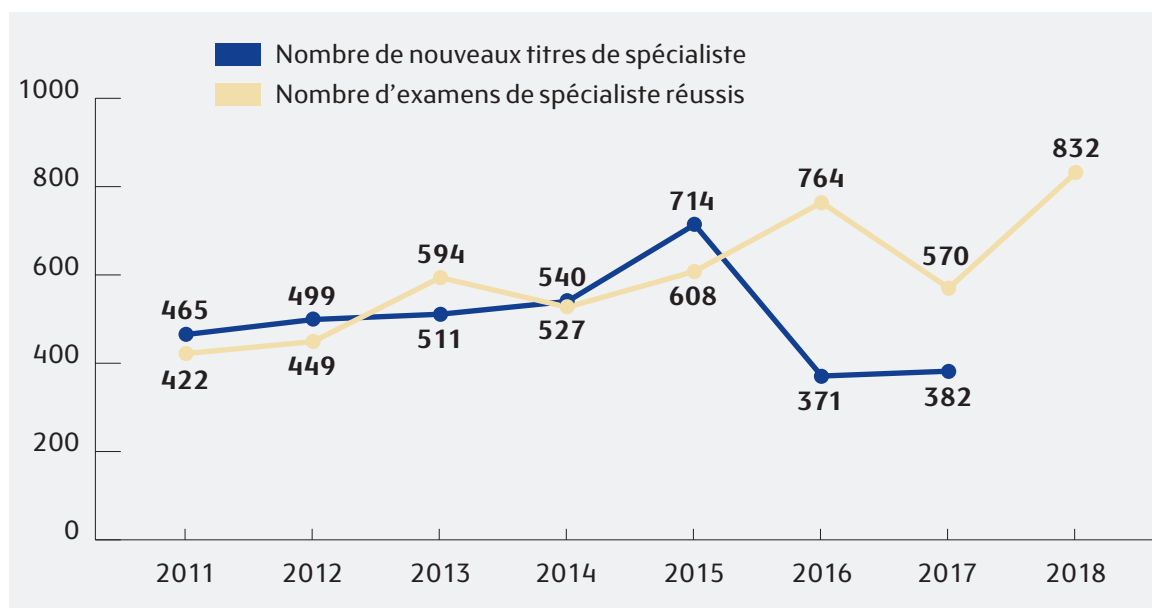
La part très élevée de candidats à l'examen ayant suivi leur formation à l'étranger est remarquable.



La part des femmes qui passent l'examen de spécialiste en MIG est toujours aussi élevée depuis des années.



Malgré le grand nombre de candidats ayant réussi l'examen, le nombre de nouveaux porteurs du titre est en forte baisse depuis 2015.



Le nombre des diplômes de formation continue accordés s'est maintenu à un haut niveau (1783), ce qui s'explique en partie par l'offensive de communication de l'ISFM de septembre 2017 (2017: 2066; 2016: 874).

Le nombre de demandes d'accréditation de formations continues était de 1011 en 2018 et a de nouveau augmenté par rapport aux années précédentes (2017: 944; 2016: 865). 81 % des demandes concernaient des manifestations individuelles, 11 % des séries de formation continue et 2 % des e-learning et des revues. 6 % des demandes ont dû être refusées au motif qu'elles ne remplissaient pas les conditions nécessaires.

Service de l'administration et de la communication

Le service de la communication a consacré beaucoup de temps à la campagne de promotion de la relève et à la campagne auprès des patients smarter medicine en 2018. En plus du reporting régulier dans *Primary and Hospital Care* et dans le *Bulletin des médecins suisses* ainsi que de l'envoi de 20 newsletters, la présence de la SSMIG dans les médias sociaux (Facebook, Twitter) a été renforcée en 2018 et le site Internet de la SSMIG a encore été optimisé. Le site Internet du congrès a été entièrement remanié dans le cadre de ces travaux. La SSMIG s'est également chargée de la coordination des présences conjointes aux congrès pour les organisations partenaires.

En matière d'administration, l'engagement de Pia Tanner a permis d'aborder la réorganisation des finances, de sorte que la SSMIG peut désormais régler davantage de tâches en interne. L'envoi conjoint des factures avec différentes organisations partenaires a également pu être réalisé sans problèmes notables en 2018. La base de données existante a encore été optimisée grâce à différentes mesures et le recrutement de nouveaux membres s'est intensifié (cf. également «Développement et marketing des membres» à ce sujet).

Service congrès et manifestations

Le troisième congrès de printemps avait pour devise «Notre relève – notre capital» et s'est tenu à Bâle du 30 mai au 1^{er} juin 2018, sous la direction du Prof. Dr Drahomir Aujesky et du Prof. Dr Nicolas Rodondi. Le nombre des participants (2315, hors représentants de l'industrie) était très satisfaisant. Notons tout particulièrement que les étudiants et les médecins-assistants étaient nettement plus nombreux lors du congrès de printemps. La surface d'exposition était complètement réservée avec environ 70 exposants et le congrès a engendré des bénéfices d'environ CHF 300 000.–.

Le congrès d'automne 2018 intitulé «Médecin durable: nachhaltig, zukunftsfähig, verlässlich» s'est tenu du 20 au 21 septembre 2018 à Montreux. Le deuxième congrès d'automne de la SSMIG dirigé par le Dr François Héritier et le Prof. Dr Nicolas Senn a accueilli 567 personnes. Le congrès d'automne a clôturé sur un bénéfice d'environ CHF 60 000.–.

En 2018, l'équipe du congrès a par ailleurs organisé la manifestation publique sur le thème «Plus n'est pas toujours plus. Décidons ensemble pour l'association *smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland*, à laquelle ont participé quelque 200 personnes. *L'International Round Table Choosing Wisely* qui s'est tenue les 2 et 3 octobre 2018 à Zurich et à laquelle ont participé des experts du monde entier a également été organisée et réalisée par le secrétariat de la SSMIG.

Collaboration avec les organisations partenaires

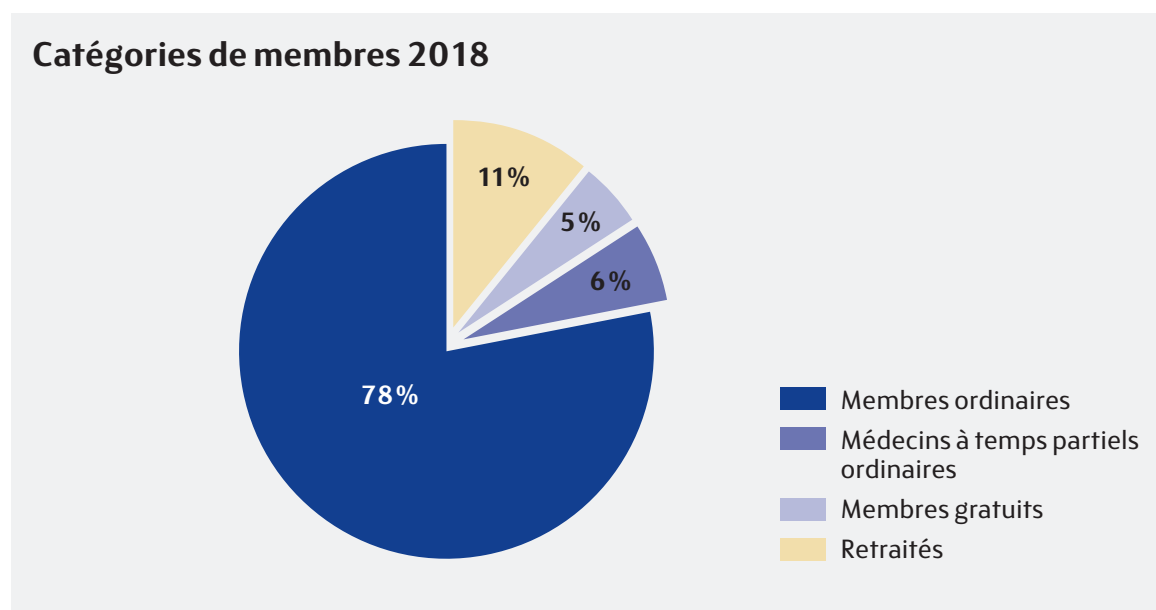
La collaboration avec les différentes organisations partenaires – *Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)*, *Association des Médecins-chefs et -cadres Internistes Hospitaliers Suisse (AMCIS)*, *Jeunes médecins de premier recours Suisses (JHaS)* et *Swiss Young Internists (SYI)* a pu se poursuivre dans le cadre habituel.

En 2019, le secrétariat général de la SSMIG se chargera également de la gestion de l'AMCIS.

Développement et marketing des membres

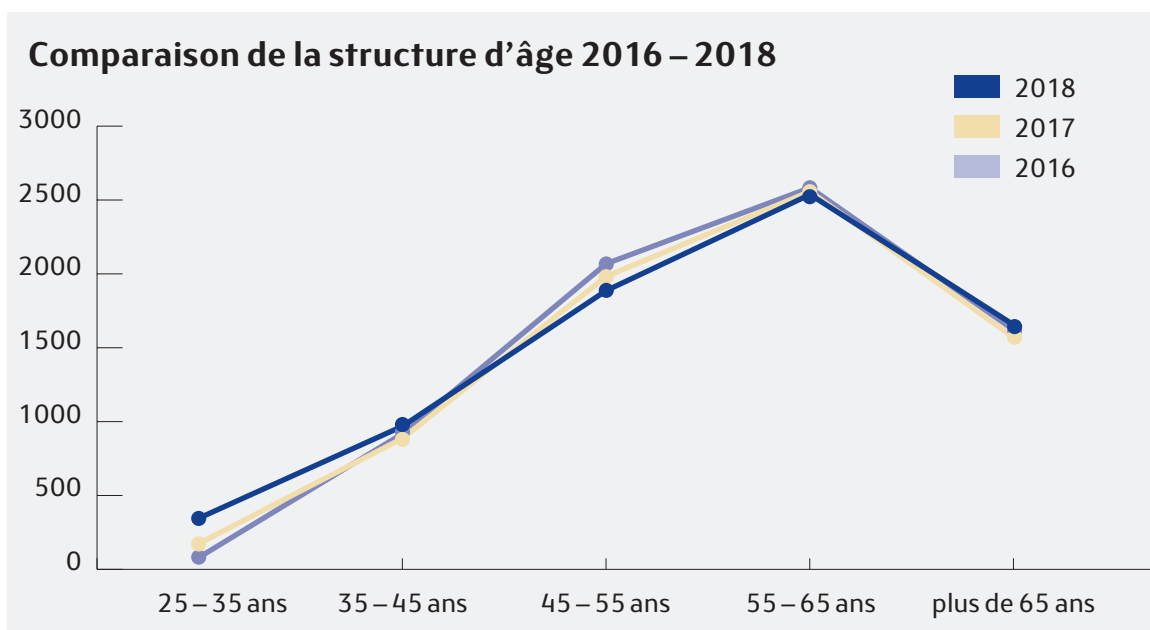
Statistiques

Au 31 décembre 2018, la SSMIG comptait un total de 7416 membres (plus 235 par rapport à l'année précédente), dont 6596 membres actifs (plus 337) et 820 membres retraités (moins 122).



En 2018, la SSMIG a accueilli 433 nouveaux membres.

Le nombre de membres retraités continue de diminuer. En 2018, 66 personnes sont tout de même passées du statut actif au statut passif.



Globalement, les membres de la SSMIG ont continué à rajeunir en 2018. On constate notamment une augmentation des membres de moins de 45 ans. La campagne de promotion de la relève a contribué à donner à la SSMIG l'image d'une société de discipline médicale attrayante, également auprès des jeunes médecins. De nombreux membres de SYI et de JHaS sont par ailleurs devenus membres de la SSMIG. Une année d'adhésion gratuite est proposée à tous les non-membres qui obtiennent le titre de spécialiste, ce qui constitue une mesure de marketing efficace. Après le délai de transition, ces personnes deviennent des membres ordinaires de la SSMIG.

Catégories de membres

L'assemblée des délégués du 29 novembre 2018 a fixé les cotisations de membres suivantes pour 2019 (inchangées par rapport à l'année précédente):

- Membres ordinaires CHF 350.–
- Médecins en formation postgraduée CHF 175.–
- Médecins ayant une activité à temps partiel d'au plus 50 % CHF 175.–
- Retraités CHF 175.–
- Membres honoraires gratuite
- Membres doublement enregistrés auprès de JHaS/SYI gratuite

Mesures de marketing

Un accès gratuit à la banque de données *DynaMed Plus* est désormais accordé aux membres. Cette offre s'est avérée extrêmement intéressante et connaît un véritable succès auprès des membres.

Orientations stratégiques

Projet de promotion de la relève

Le 7 mars 2018, la SSMIG a lancé une campagne d'image «Médecin. Tous les autres sont spécialistes.» dans le cadre du projet de promotion de la relève. Elle s'est achevée début novembre lors du congrès de l'ASMAC. Trois vidéos ont été produites et un site internet spécifique a été mis en ligne dans le cadre de la campagne: www.je-suis-mig.ch. En plus des supports imprimés, la campagne était essentiellement présente dans les médias sociaux (Internet, Facebook et YouTube). Elle a été très bien accueillie par le public visé (étudiants et médecine et médecins-assistants). Les vidéos ont été visionnées plus de 100 000 fois et ont ainsi touché un cercle de personnes remarquable pour la Suisse. Les t-shirts produits pour la campagne ont tous été distribués auprès des participants au congrès les plus jeunes. La campagne a été remarquée tant par la presse spécialisée que par la presse généraliste. Comme expliqué (cf. «Statistiques»), la campagne a également eu des répercussions sur les membres, avec un rajeunissement en 2018 suite à l'adhésion de jeunes médecins.

Révision du programme de formation continue en MIG

En révisant le programme de formation continue, la SSMIG entend renforcer la responsabilité individuelle du corps médical en matière de formation continue et s'assurer que les internistes généralistes mettent constamment à jour leurs connaissances. Certaines réglementations doivent en outre être simplifiées et formulées plus clairement, afin de diminuer la charge administrative. Avec son programme de formation continue, la SSMIG s'engage pour une formation continue de grande qualité de tous les internistes généralistes. Le contrôle formel par la SSMIG doit être remplacé dans le nouveau programme de formation continue par une augmentation des contrôles aléatoires.

Campagne auprès des patients «*smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland*»

Au cours de l'année, l'association *smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland*, dont le secrétariat est géré par le secrétariat de la SSMIG, a lancé une vaste campagne nationale auprès des patients afin de sensibiliser les patients, les consommateurs et le grand public au thème de la surmédicalisation. Une enquête représentative a par ailleurs été menée en Suisse alémanique et romande à l'été 2018. La campagne a été présentée aux participants intéressés et aux médias le 1^{er} octobre 2018. Deux vidéos explicatives et des tracts ainsi que des cartes d'information ont été produits durant la campagne. Le site Internet www.smartermedicine.ch a en outre été remanié, de sorte que les personnes intéressées puissent consulter toutes les informations sur *smarter medicine* et sur les recommandations des sociétés de discipline médicale. Toutes les recommandations des sociétés de discipline médicale ont

été traduites dans un langage accessible aux néophytes en médecine dans le cadre de la campagne auprès pour les patients. Actuellement, pour des raisons financières, celle-ci passe principalement par les canaux des médias sociaux, à l'heure actuelle.

Le réseau «smarter hospital» qui permet à tous les hôpitaux partenaires de l'association d'échanger entre eux et de développer ensemble de bonnes pratiques pour les projets de «smarter medicine» dans leurs hôpitaux, a également été créé en 2018.

Entre-temps, 11 listes de recommandations de sociétés de discipline médicale ont été publiées. L'élaboration de listes par les autres professions de santé est prévue.

Remerciements

L'année a été très riche et passionnante pour le comité, les commissions et le secrétariat. Nous remercions tous ceux qui nous ont accompagnés de façon constructive et soutenus grâce à leurs idées et à leur travail. Nous tenons tout particulièrement à remercier nos prédécesseurs, Jean-Michel Gaspoz et François Héritier, qui ont dirigé la SSMIG avec circonspection et clairvoyance, également en 2018.

Berne, le 21 février 2019
Pour le comité de la SSMIG



Drahomir Aujesky
Co-président



Regula Capaul
Co-présidente